

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf novembre à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Xavier
HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Frédéric MAILLARD, Yann BARON, Béatrice CEVAER

Absents excusés ayant donné procuration :

Daniel GOASGUEN ayant donné procuration à Sonia BORDET

Nathalie LE GOFF ayant donné procuration à Xavier HENNEQUIN

Absentes excusées :

Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Ol'ga DUCRET

Date de convocation : 14 novembre 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est
atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Béatrice CEVAER est nommée secrétaire de séance.

**2025-45/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE
2025**

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil
Municipal qui s'est déroulée le mercredi 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025.

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 24 novembre 2025
Publiée ou notifiée le 24 novembre 2025*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean L'HELGOUARC'H



Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf novembre à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Xavier
HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Frédéric MAILLARD, Yann BARON, Béatrice CEVAER

Absents excusés ayant donné procuration :

Daniel GOASGUEN ayant donné procuration à Sonia BORDET
Nathalie LE GOFF ayant donné procuration à Xavier HENNEQUIN

Absentes excusées :

Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Ol'ga DUCRET

Date de convocation : 14 novembre 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est
atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Béatrice CEVAER est nommée secrétaire de séance.

**2025-46/ ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION,
L'EXTENSION DE LA MAIRIE ET LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le
dossier.

Vu la délibération n° 2024-02 en date du 17 janvier 2024 attribuant le marché de maîtrise
d'œuvre à la société Ar-terr ;

Vu la délibération n° 2024-44 en date du 20 novembre 2024 validant l'avant-projet définitif ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'inscription des crédits au budget 2025

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée pour ce marché de travaux a été lancée
en date du 7 juillet 2025 avec les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
1	Terrassements – voirie - réseaux
2	Aménagements paysagers
3	Gros-œuvre – Dépose soignée – curages
4	Charpente bois – MOB
5	Couverture – Bardage – Etanchéité – Fenêtre de toit
6	Menuiseries ext. aluminium – Porte coulissante motorisée
7	Doublage – Isolation – Cloisonnements – Plafonds suspendus
8	Menuiseries intérieures – Agencement
9	Revêtements de sols – Faïence
10	Peinture – Revêtement acoustique – Nettoyage fin de chantier
11	Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire
12	Electricité CFO CFA

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 19
septembre 2025 à 12h et que 27 plis au format électronique ont été déposés dans les délais ;

A titre informatif, il convient de rappeler que les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique énoncée sur cadre de mémoire technique :	50.0 %
- Sous-critère 1 : qualité de mise en œuvre et méthodologie, dont respect du planning proposé	25 %
- Sous-critère 2 : provenance des matériaux et fournisseurs	15 %
- Sous-critère 3 : qualité environnementale du chantier et mesure d'hygiène et sécurité	10%
2-Prix des prestations	50.0 %

Lors de la réunion du 10 octobre 2025, l'analyse des offres a été menée par la maîtrise d'œuvre, la société Ar-Terr, qui a suggéré les propositions suivantes :

- Lot n°7 « Doublage – Isolation – Cloisonnements – Plafonds suspendus » : infructueux et relance du lot n°7 à la publicité et à la mise en concurrence
- Lot n°8 « Menuiseries intérieures – Agencement » : une seule offre a été reçue d'un montant de 114 239.88 € HT, son prix excédant les crédits budgétaires alloués.
Proposition : déclaration sans suite et relance du lot n°8 à la publicité et à la mise en concurrence.

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures et des offres de cette consultation de relance était fixée au 29 octobre 2025 à 12h et que 3 plis au format électronique ont été déposés dans les délais ;

Afin de clore cette procédure d'attribution et pour faire suite à la relance des lots n°7 « Doublage – Isolation – Cloisonnements – Plafonds suspendus » et n°8 « Menuiseries intérieures – Agencement », une deuxième réunion s'est tenue le 10 novembre 2025 en présence de la maîtrise d'œuvre qui a exposé l'analyse des offres.

Le tableau récapitulatif de l'attribution des lots est le suivant et le montant total du marché est de 1 371 103.15 € HT. *(Pour mémoire le marché de la phase 1 a été attribué en date du 20 août 2025 pour un montant de 198 977.10 € HT).*

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Offre de base + PSE
1	Terrassements – voirie - réseaux	LE PAPE	160 000,00 €
2	Aménagements paysagers	BELLOCQ	96 034,50 €
3	Gros-œuvre – Dépose soignée – curages	SEBACO	283 758,66 €
4	Charpente bois – MOB	SEBACO	106 725,36 €
5	Couverture – Bardage – Etanchéité – Fenêtre de toit	CLOIREC COUVERTURE	113 582,08 €
6	Menuiseries ext. aluminium – Porte coulissante motorisée	ADN MENUISERIE	97 964,33 €
7	Doublage – Isolation – Cloisonnements – Plafonds suspendus	ESI	157 083,12 €
8	Menuiseries intérieures – Agencement	SEBACO	107 000,00 €
9	Revêtements de sols – Faïence	SOLS DE CORNOUAILLE	43 762,22 €

10	Peinture – Revêtement acoustique – Nettoyage fin de chantier	PEINTURE & REVETEMENTS DE CORNOUAILLE	27 355,59 €
11	Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire	PROTHERMIC	118 097,29 €
12	Electricité CFO CFA	EAS	59 740,00 €
		TOTAL	1 371 103,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE, à la majorité avec 6 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre

- **De retenir les entreprises, conformément au tableau ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats valant acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières ainsi que l'ensemble des pièces du marché public relatif aux travaux de rénovation et extension de la mairie et les aménagements paysagers**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 24 novembre 2025
Publiée ou notifiée le 24 novembre 2025*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H



Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf novembre à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Xavier
HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Frédéric MAILLARD, Yann BARON, Béatrice CEVAER

Absents excusés ayant donné procuration :

Daniel GOASGUEN ayant donné procuration à Sonia BORDET

Nathalie LE GOFF ayant donné procuration à Xavier HENNEQUIN

Absentes excusées :

Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Ol'ga DUCRET

Date de convocation : 14 novembre 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est
atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Béatrice CEVAER est nommée secrétaire de séance.

2025-47/ PACTE FINISTERE 2030 VOLET 2 2025-2026

Dans le cadre du volet 2, il vous est proposé de soumettre le projet suivant :

- Rénovation énergétique et extension de la mairie et aménagement extérieur
centre bourg – création d'un jardin multigénérationnel et cheminements– aire de
jeux – toilettes publiques

Le coût estimatif des travaux s'élève à 1 570 080.25 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE, à la majorité avec 6 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre

**D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du
PACTE Finistère 2030- volet 2 auprès du département.**

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 24 novembre 2025
Publiée ou notifiée le 24 novembre 2025*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H

